

**Compte-rendu de la CPH du 27 septembre 2024**

<b>Présences</b>		<b>P</b>	<b>E</b>
Dr Jean-Claude Schmit	Président de la CPH – Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)	X	
M. Raoul Zimmer	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)		X
M. Thomas Dominique	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)	X	
Dr Gérard Holbach	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)	X	
(s) Dr Juliana D'Alimonte	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)		X
(s) M. Georg Adelman	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)		X
(s) Mme Sonja Trierweiler	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)		X
(s) Dr Raoul Hartert	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)		X
M. Serge Hoffmann	Ministère des Finances (MFIN)	X	
(s) Mme Cynthia Monteiro	Ministère des Finances (MFIN)		X
M. J. Balanzategui	Caisse nationale de santé (CNS)	X	
(s) M. Cédric Neiens	Caisse nationale de santé (CNS)	X	
M. Carlos Pereira	Caisse nationale de santé (CNS)	X	
(s) Cynthia Santos	Caisse nationale de santé (CNS)		X
Mme M. Marques	Caisse nationale de santé (CNS)		X
(s) Mme F. Lang	Caisse nationale de santé (CNS)		X
Dr René Metz	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)	X	
Dr. Martine Goergen	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)		X
(s) Dr Nathalie Chojnacki	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)	X	
(s) Dr Marc Berna	Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL)	X	
Dr Bruno Pereira	Association des Médecins et Médecins-dentistes (AMMD)	X	
(s) Dr Alain Schmit	Association des Médecins et Médecins-dentistes (AMMD)		X
M. Sergio Da Conceicao	Conseil supérieur de certaines professions de la santé (CSCPS)	X	
(s) M. Oliver Koch	Conseil supérieur de certaines professions de la santé (CSCPS)	X	
M. Jean-Paul Freichel	Commissaire du Gouvernement aux Hôpitaux	X	
Mme Myriam Recken	Secrétaire de la CPH – Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)	X	
(s) Mme Eveline Santos	Secrétaire de la CPH – Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (M3S)	X	

(s) suppléant

Présent / Excusé

Conformément à l'art. 4 du règlement grand-ducal du 2 février 1994, le nombre minimum de 7 membres de la CPH présents est atteint pour pouvoir délibérer valablement.

Invités : M. Agnes, M. Nosbusch, M. Martin (CHdN) ; Mme Bah-Hormisch, M. Ziegler (CHNP) ; Prof. Dr Braun (HRS) ; M. Trierweiler (CHEM), Dr Mzabi, Dr Dillembourg, Dr Weydert (DiSa).

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte rendu de la réunion du 13 septembre 2024

3. CHdN - Site Ettelbruck – Demande d’autorisation et de subventionnement relative au projet d’extension du service des soins intensifs et anesthésie – LSt0/1 – Présentation du projet par le CHdN
4. HRS – Site Kirchberg – Demande d’autorisation pour le remplacement de générateurs de dialyse et pour l’acquisition d’un générateur multifonctionnel pour les traitement extra-corporaux spécifiques
5. CHNP – Site Ettelbruck – Demande d’autorisation et de subventionnement relative au projet de mise en conformité du bâtiment Lannenhaff – LSt3/APD
6. CHEM – Site Esch - Demande d’autorisation et de subventionnement relative au projet de réaménagement des sols du niveau 5 du service soins intensifs et anesthésie – LSt3/APD
7. Divers

#### **1. Approbation de l’ordre du jour**

L’ordre du jour est approuvé.

#### **2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 septembre 2024**

Le compte-rendu de la séance du 13 septembre 2024 est approuvé avec les modifications concernant les positions du représentant de la CNS aux pages 2 et 3 du compte-rendu.

#### **3. CHdN - Site Ettelbruck – Demande d’autorisation et de subventionnement relative au projet d’extension du service des soins intensifs et anesthésie – LSt0/1 – Présentation du projet par le CHdN**

Les représentants du CHdN présentent le projet d’extension du service des soins intensifs et anesthésie. La demande est justifiée par plusieurs facteurs, à savoir la suppression de 4 lits à l’hôpital de Wiltz et le besoin d’augmenter le nombre de lits à Ettelbruck en raison des taux d’occupation élevés, le besoin de créer des zones d’isolation en cas de pandémie et la croissance démographique du pays.

Il est prévu d’installer l’extension du service des soins intensifs et anesthésie sur le sur le toit de l’extension du service urgences qui est en voie de construction. L’extension permettra d’augmenter le nombre de lits de 16 à 21 en créant 5 chambres individuelles et une chambre double supplémentaires. Une chambre double existante devra cependant être sacrifiée afin de créer un passage de l’ancien bâtiment vers l’extension. La nouvelle extension permettra de séparer les flux et de créer des zones d’isolation de 4, 7, 11 respectivement 13 lits en fonction des besoins. Le toit du service urgence est le seul endroit où ce projet peut être réalisé en connexion avec les surfaces existantes. Les surfaces additionnelles du service urgences seront opérationnelles à partir de juillet 2025. A ce moment les travaux pour l’extension du service des soins intensifs et anesthésie pourront commencer. Cet échéancier est relativement ambitieux.

Le projet peut être réalisé en 14 mois (avec une réduction temporaire de la capacité de 2 lits) ou en 18 mois (sans réduction de la capacité de lits). L'estimation des coûts selon la norme DIN 276 s'élève à 11.542.130 € TTC (indice 1140,51 d'octobre 2023).

Un expert de la DiSa indique que la Direction de la Santé a émis un avis TGA favorable. Le Commissaire du Gouvernement aux hôpitaux précise que le rapport du consultant externe OPL devra encore être finalisé. La CPH décidera lors de la prochaine réunion et après la présentation du rapport par le consultant de l'avis à préparer.

#### **4. HRS – Site Kirchberg – Demande d'autorisation pour le remplacement de générateurs de dialyse et pour l'acquisition d'un générateur multifonctionnel pour les traitements extra-corporels spécifiques**

Un représentant des HRS présente la demande de remplacement de générateurs de dialyse ainsi que d'acquisition d'un générateur multifonctionnel. Il s'agit d'une demande d'autorisation formulée dans le cadre de l'annexe 3 de la loi modifiée du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière. Cette demande concerne exclusivement le site Kirchberg.

Les générateurs en place sont devenus vétustes (entre 20.000 et 40.000 heures de traitement) et les réparations sont fréquentes et reviennent en fin de compte plus chers. Actuellement les HRS utilisent sur le site Kirchberg 2 types de machines différentes pour réaliser la dialyse. Afin de réduire les risques d'erreur pour le personnel, les HRS proposent de remplacer tous les générateurs existants en une seule fois par le modèle 6008 du fournisseur Fresenius. Le même type de machine est déjà utilisé par les HRS au site Gare Zithaklinik. Les techniciens des HRS connaissent bien ces machines et une formation pour les techniciens n'est donc pas nécessaire. La manipulation des nouvelles machines est plus facile et moins susceptible aux erreurs. Par ailleurs les nouveaux générateurs permettent de réduire de manière significative la quantité des déchets (jusqu'à 1.500 kg / an). Le prix pour un générateur de dialyse Fresenius est de 21.025 € TTC par machine.

Pour effectuer les traitements de plasmaphérèse, les HRS demandent l'autorisation pour acquérir une nouvelle machine multifonctionnelle dédiée spécialement au service de dialyse et disponible 24/7. Il s'agit du modèle Plasauto du fournisseur Asahi Kasei. Cette machine permettra de traiter différentes maladies (auto-immunitaires, thrombotiques, neurologiques, syndrome d'hyperviscosité et hypertriglycéridémie). Les HRS prévoient de réaliser jusqu'à 120 séances par an. La machine fonctionne de façon automatisée ce qui présente un avantage du point de vue sécurité. Elle peut dépanner tout autre générateur de dialyse en cas de besoin. Le prix du générateur multifonctionnel Plasauto s'élève à 43.641 € TTC.

Un expert de la DiSa explique que la demande d'autorisation de ce remplacement se base sur les dispositions de l'annexe 3 de la loi modifiée du 8 mars 2018. Sur demande d'un expert de la DiSa le représentant des HRS précise que la plasmaphérèse se fait uniquement au site Kirchberg. Le générateur multifonctionnel sera donc réservé au service de dialyse de l'Hôpital Kirchberg, à proximité du service des urgences et de la Clinique Dr Bohler. Le service des soins intensifs du site Kirchberg dispose déjà de nouvelles machines multifiltrées tout comme le site Zithaklinik.

Un représentant de l'AMMD demande des précisions relatives à la durée de vie des générateurs de dialyse. Selon le représentant des HRS, la Deutsche Gesellschaft für Nephrologie recommande de

remplacer les machines après 20.000 heures de traitement. La durée de vie des générateurs aux HRS se situe entre 20.000 et 40.000 heures de traitement par machine. Le remplacement collectif des 14 machines se justifie non seulement par les coûts de réparation élevés mais également par le fait que les HRS, pour des raisons de sécurité, ne veulent pas travailler avec deux types de machines différentes pour éviter toute confusion. Le représentant de l'AMMD demande aux représentants de la FHL quel est l'état du parc des appareils dans les autres établissements hospitaliers. Comme déjà évoqué par l'AMMD lors du remplacement d'autres équipements, il se pose la question si un achat groupé pourrait être avantageux. Un représentant de la FHL explique que l'état des lieux n'est pas le même dans tous les établissements. Pour son projet d'extension du service de dialyse le CHEM a récemment introduit une demande pour des postes de dialyse supplémentaires.

Le président conclut qu'un avis favorable à la demande sera préparé pour la prochaine séance.

#### **5. CHNP – Site Ettelbruck – Demande d'autorisation et de subventionnement relative au projet de mise en conformité du bâtiment Lannenhaff – LSt3/APD**

Un représentant du CHNP présente le projet de mise en conformité du bâtiment Lannenhaff sur le site Ettelbruck. Il s'agit d'un bâtiment construit en 1872 qui a été rénové pour la dernière fois en 2004 et qui est repris sur la liste des immeubles et objets bénéficiant d'une protection nationale de l'INPA. Le bâtiment n'est plus conforme à la réglementation commodo-incommodo et ne dispose actuellement pas d'une autorisation d'exploitation de la part de l'ITM. Le CHNP a collaboré avec l'ITM et le CGDIS en ce qui concerne les travaux à réaliser concernant la sécurité incendie (notamment construction d'un escalier d'évacuation, portes coupe-feu et désenfumage). Les autres mesures dans le cadre de la mise en conformité sont le remplacement des fenêtres, le remplacement du système de chauffage d'eau sanitaire et un parafoudre.

Il est prévu de réaliser le projet entre septembre 2025 et mai 2026. Le bâtiment Lannenhaff restera en service pendant la réalisation des travaux. Dans le cadre du projet Nei Rehaklinik le bâtiment Lannenhaff sera transformé en surface thérapeutique après 2030. Les travaux de mise en conformité ont été avancés afin de disposer d'une autorisation d'exploitation et sont donc à considérer comme mesures préliminaires.

Le coût total du projet s'élève à 2.652.663 € TTC, réserve de 5% comprise.

Un expert de la DiSa explique que des échanges entre la DiSa et le CHNP ont eu lieu. La DiSa a favorablement avisé la LSt3 du projet.

Un projet d'avis favorable sera rédigé pour la prochaine séance.

#### **6. CHEM – Site Esch - Demande d'autorisation et de subventionnement relative au projet de réaménagement des sols du niveau 5 du service soins intensifs et anesthésie – LSt3/APD**

Un représentant du CHEM présente le projet de réaménagement des sols du service soins intensifs et anesthésie. Dans le cadre de la nouvelle construction du service des soins intensifs en 2013 les sols ont été conçus pour supporter une charge maximale de 200kg/m<sup>2</sup>. En 2019 les sols du 4<sup>e</sup> étage ont été

renforcés pour la prise en charge de patients en surpoids. Vu l'augmentation du nombre de patients en surpoids, le CHEM voit une nécessité de renforcer également les sols du 5<sup>e</sup> étage du service soins intensifs et anesthésie. C'est surtout le poids des lits spéciaux et des charges ponctuelles qui présentent des problèmes et qui ont menés à la fermeture d'une chambre double dont les sols sont fortement abimés.

Il est prévu de réaliser le projet en deux phases afin de pouvoir continuer d'exploiter la moitié des lits localisés au 5<sup>e</sup> étage pendant chacune des deux phases (2 x 16 semaines). Comme les mêmes travaux ont déjà été effectués au 4<sup>e</sup> étage il y a cinq ans, le CHEM dispose de l'expérience et connaît les répercussions que ce projet aura sur le fonctionnement du service.

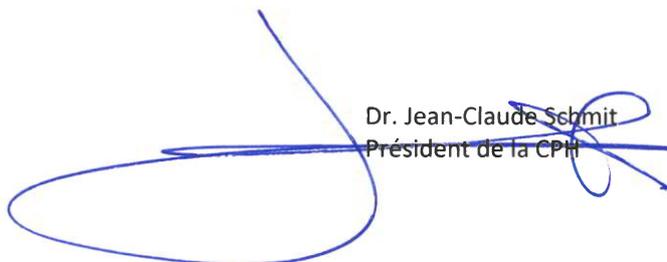
Le coût total du projet s'élève à 780.000 € TTC, réserve de 10% comprise.

L'expert de la DiSa indique que le projet est justifié et que la DiSa a favorablement avisé la phase LSt3/APD.

Un avis favorable sera rédigé pour la prochaine séance.

## 7. Divers

Sans objet.



Dr. Jean-Claude Schmit  
Président de la CPH





